

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le vendredi 9 décembre 2011.

1- Ouverture de la session

11-12-252-1

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'ouvrir la session à 20 h.

Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Richard Houde, Gilles Delamirande, Sylvain Riopel, et Jacques Pellerin, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

Monsieur Christin DuBois a motivé son absence.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2- Adoption de l'ordre du jour

11-12-253-2

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée à 20 h

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2011

4. Correspondance significative

5. Administration et communication

5.1 Approbation des dépenses du mois de novembre 2011 (970 161,69 \$)

5.2 Rapport financier au 30 novembre 2011

5.3 Dates des assemblées du conseil municipal 2012

5.4 Avis de motion : règlement 11-483 sur les taux de taxation 2012

6. Protection des citoyens

6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies

6.2 Rapport mensuel du service des Premiers répondants

6.3 Autorisation de dépenses : achat d'équipements pour le service de Protection des Incendies

6.4 Autorisation de dépenses : achat de deux ouvre-portes automatiques pour la caserne

6.5 Autorisation de pratique pour le service de Protection des Incendies

7. Travaux publics

7.1 Autorisation de dépenses : achat de chaînes pour les camions Volvo

7.2 Autorisation de paiement : facture Sintra, travaux chemin des Îles

7.3 Abrogation de la résolution 11-11-239-7.4

7.4 Autorisation de dépenses : achat d'une gratte et accessoires

7.5 Autorisation de dépenses : achat de lames et peignes

- 7.6 Intervention dans un cours d'eau : enlèvement d'un barrage en pierres
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
 - 8.2 Adoption du règlement 11-426-15
 - 8.3 Abrogation de la résolution 06-12-248-10.2
 - 8.4 Désignation de personnes responsables de la gestion des cours d'eau
- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel Compo Recycle
- 10. Loisirs, arts et culture**
 - 10.1 Point d'information : événements au mois de décembre
- 11. Vie communautaire et famille**
 - 11.1 Demande d'aide financière : Groupe Populaire
 - 11.2 Maintien du programme AccèsLogis Québec
- 12. Économie et développement touristique**
 - 12.1 Autorisation de dépenses : enseigne « Bienvenue »
 - 12.2 Subvention : passes d'accès au parc régional de la Forêt Ouareau
- 13. Varia**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Clôture de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

3- Approbation des procès-verbaux

11-12-254-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Jacques Pellerin, propose d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4- Correspondance significative

La liste de correspondance significative a été déposée au conseil.

5- Administration et communication

11-12-255-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'approuver les dépenses du mois de novembre 2011 au montant de 970 161,69 \$. Ce montant inclut 34 084,53 \$ pour les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de novembre 2011.

Point 5.2

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 30 novembre 2011.

11-12-256-5.3

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances pour la prochaine année, Monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose que les assemblées ordinaires soient tenues les vendredis 13 janvier, 10 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre 2012 à 20 h, à l'hôtel de ville d'Entrelacs.

Adoptée à l'unanimité.

Point 5.4

Avis de motion

Monsieur Richard Houde donne avis que, lors de l'assemblée extraordinaire qui aura lieu vendredi 16 décembre 2011 à 15 h, il présentera pour adoption le règlement 11-483 sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2012 et sur les conditions de perception.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Sylvain Riopel dépose le rapport du service de Protection des Incendies pour le mois de novembre 2011.

Point 6.2

Monsieur Sylvain Riopel informe l'assemblée qu'il y a eu deux (2) appels au mois de novembre 2011 au service de Premiers répondants.

11-12-257-6.3

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter la soumission d'Aréofeu au montant de 7 809,89 \$, taxes incluses, pour divers équipements pour le service de Protection des Incendies. Ce montant sera payé du poste budgétaire 02-22000-649.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-258-6.4

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter la soumission de Lafleur portes de garage industrielles au montant de 2 962,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et installation de deux ouvre-portes automatiques pour la caserne.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-259-6.5

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser le service de Protection des Incendies à procéder au brûlage des bâtiments décrits dans le rapport de madame Geneviève Gagnon, responsable des permis, aux fins de pratique. Le respect des conditions énumérées dans ce rapport, ainsi que la signature d'une entente par le propriétaire des lieux, est obligatoire avant de procéder à la pratique.

Adoptée à l'unanimité.

7. Travaux publics

11-12-260-7.1

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'autoriser l'achat de chaînes pour les camions Volvo chez Groupe J. S. V. inc. selon la soumission reçue, au montant de 2 346,86 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-261-7.2

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'autoriser le paiement de la facture de Sintra inc. au montant de 12 389,94 \$, taxes incluses, pour le rechargement des accotements sur le chemin des Îles.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-262-7.3

Considérant que la soumission de W. Côté et fils Ltée pour la fourniture d'une gratte ne comprenait pas toutes les pièces telles que demandées, monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'abroger la résolution 11-11-239-7.4.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-263-7.4

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser l'achat d'une gratte chez Machineries Saint-Jovite Inc. au montant de 8 686 \$, taxes en sus, incluant le déflecteur de caoutchouc.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-264-7.5

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'autoriser l'achat de lames et peignes pour l'entretien des chemins, du groupe J. S. V. au montant de 7 310,11 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-265-7.6

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QU' | un barrage a été construit sans autorisation dans la rivière Desmarais par le propriétaire du 630, rue David; |
| CONSIDÉRANT QUE | le barrage est la cause d'embâcles récurrents lors des crues printanières et les propriétés voisines risquent d'être inondées; |
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité d'Entrelacs a fait la demande au propriétaire d'enlever le barrage en 2009; |
| CONSIDÉRANT QUE | le barrage a déjà été démoli par la Municipalité d'Entrelacs; |
| CONSIDÉRANT QUE | la propriétaire a déjà été avisée que des frais peuvent lui être facturés suite à l'intervention visant à rétablir le cours d'eau naturel de la rivière Desmarais; |
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité d'Entrelacs, conformément à la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC Matawinie, a averti la MRC Matawinie de l'urgence de la situation afin d'intervenir avant l'hiver et qu'en ce sens une demande d'intervention dans un cours d'eau a été envoyée le 5 décembre 2011; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau :

QUE le conseil recommande l'intervention de la municipalité dans le cours d'eau au 630, rue David pour enlever le barrage de pierre;

QUE cette résolution soit jointe à la demande formelle d'intervention à la MRC Matawinie.

Adoptée à l'unanimité.

8. Urbanisme

11-12-266-8.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois de novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-267-8.2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été soumise à la municipalité pour l'implantation d'un usage lié à la vente et location de véhicules dans la zone I-1, localisée en bordure de la route 125;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de cette zone se prêtent à ce type d'usage;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 9 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE suivant la consultation publique du 11 novembre, le conseil a adopté le deuxième projet de règlement lors de l'assemblée ordinaire de la même date;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Richard Houde, propose :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 9 décembre 2011, le règlement numéro 11-426-15 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « Vente et location de véhicules » dans la zone I-1 »;

Adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NO 11-426-15

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN
D'AUTORISER L'USAGE «VENTE ET LOCATION DE VÉHICULES»
DANS LA ZONE I-1**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
- CONSIDÉRANT QU' une demande a été soumise à la municipalité pour l'implantation d'un usage lié à la vente et location de véhicules dans la zone I-1, localisée en bordure de la route 125;
- CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de cette zone se prêtent à ce type d'usage;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation afin d'expliquer la modification proposée et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 11-426-15 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages principaux et des normes, que l'on retrouve à l'annexe A du règlement de zonage, est modifiée en ajoutant dans la colonne correspondant à la zone I-1 un point vis-à-vis la classe d'usage commercial 253 – Vente et location de véhicules.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvain Breton, maire

Ginette Brisebois, directrice
générale

11-12-268-8.3

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'abroger la résolution 06-12-248-10.2 (désignation de personne responsable pour la gestion de cours d'eau).

Adoptée à l'unanimité.

11-12-269-8.4

- CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Matawinie a mis en place une politique relative à la gestion des cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de désigner au niveau local (municipalité), une ou des personnes responsables de la gestion des cours d'eau selon le règlement 106-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Matawinie;
- CONSIDÉRANT QUE le rôle de cette personne désignée est de servir de lien entre la MRC Matawinie (personne déléguée au niveau régional) et la municipalité en ce qui concerne l'analyse procédurale des différentes interventions possibles dans les cours d'eau du territoire de la municipalité. Le tout en conformité

avec la politique en vigueur de la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit être un fonctionnaire payé par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Gilles Delamirande :

QUE le conseil désigne madame Geneviève Gagnon et monsieur Alexandre Morin comme personnes responsables de la gestion des cours d'eau de la Municipalité d'Entrelacs.

Adoptée à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Jacques Pellerin, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois de novembre 2011.

10. Loisirs, arts et culture

Point 10.1

Monsieur Richard Houde rappelle aux personnes présentes que le marché de Noël aura lieu le 17 et 18 décembre au centre communautaire, que la fête des enfants aura lieu le 17 décembre à la salle du conseil et que le 31 décembre 2011 il y aura le réveillon du Jour de l'An.

11. Vie communautaire et famille

La conseillère madame Diane Nadeau informe l'assemblée qu'elle a un conflit d'intérêts, car elle assiste au conseil d'administration du Groupe Populaire; elle s'est retirée du caucus lors des discussions sur ce point, et elle se retire de la salle à 20 h 15 pendant la discussion et le vote sur le point suivant.

11-12-270-11.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'accorder une aide financière de 500 \$ au Groupe Populaire pour l'aide alimentaire (magasin partage).

Adoptée à l'unanimité.

Madame Nadeau reprend son siège au conseil à 20 h 16.

11-12-271-11.2

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de la municipalité d'Entrelacs ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Gilles Delamirande, propose de :

demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.

12. Économie et développement touristique

11-12-272-12.1

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accepter la soumission d'Éklor pour la conception graphique, fabrication et installation d'une enseigne de bienvenue au montant de 440 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

11-12-273-12.2

CONSIDÉRANT QUE la Société des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) offre une passe d'accès citoyen à tarif préférentiel à tous les résidents de la MRC de Matawinie pour le Parc régional de la Forêt Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs désire faire la promotion de la Forêt Ouareau de concert avec la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Entrelacs désire encourager les citoyens de profiter des activités physiques à l'extérieur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose :

QUE la municipalité d'Entrelacs offre, dans le cadre d'un projet pilote, un rabais supplémentaire de 50 % sur toutes les passes d'accès citoyen à tous les Entrelacois, afin qu'ils profitent du parc régional de la Forêt Ouareau cet hiver.

Adoptée à l'unanimité.

13. Varia

Aucun point.

14. Période de questions du public

Questions et commentaires du public concernant :

- Les interventions dans les cours d'eau
- Un accès motoneige et quad au lac Patrick, qui a été installé sur un terrain privé.

14. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose de clore l'assemblée, il est 20 h 35.

Le maire, monsieur Sylvain Breton, exprime ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes, et remercie les membres du conseil, ainsi que les employés municipaux pour leur travail pendant l'année.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton
Maire

Ginette Brisebois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Neuf (9) personnes assistaient à l'assemblée.